

- COMMUNIQUE DE PRESSE 23.09.2010 -

Berchem-Ste-Agathe

Plan communal de mobilité (PCM) : la parole aux citoyens ! Choisissez : formulaire papier ou formulaire « on line »

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la Commune vient de commander au bureau d'études BRAT la réalisation d'un **Plan Communal de Mobilité**. Le Plan Communal de Mobilité vise à créer les conditions d'une mobilité durable sur le territoire communal et à programmer les interventions futures de la Commune et de la Région.

Concrètement, les objectifs sont d'améliorer :

- La **mobilité** en réorganisant de manière cohérente les déplacements des personnes et des marchandises, en offrant une réponse équilibrée aux besoins de chaque type d'utilisateur, en favorisant un usage plus rationnel de la voiture et en encourageant l'utilisation des autres moyens de transport.
- L'**accessibilité** (y compris le stationnement) aux différents lieux de vie et d'activité de la commune, quel que soit le mode de déplacement utilisé (auto, camion, métro, bus, vélo...) ou la personne concernée (piéton, enfant, personne à mobilité réduite...).
- La **sécurité** en atténuant les risques d'accidents et la gravité de ceux-ci et en veillant tout particulièrement à la sécurité des personnes les plus exposées et les plus fragilisées (piétons, cyclistes, enfants, personnes à mobilité réduite...).
- La **convivialité des espaces publics** en offrant des quartiers plus calmes et plus agréables là où de telles qualités sont particulièrement recherchées (quartiers résidentiels, abords des écoles...).

Rappelons que la commune a déjà – dans le cadre de son Plan Communal de Développement – pris une série de mesures et réalisé des aménagements : les Sens Uniques Limités, les zones 30 dans de nombreux quartiers, les plateaux et trottoirs traversant, les itinéraires cyclables, etc. Ces éléments seront repris dans le Plan Communal de Mobilité tel qu'il sera élaboré avec les citoyens.

L'expérience de la population est des plus précieuses pour l'élaboration du Plan Communal de Mobilité. C'est pourquoi tous les citoyens sont invités à faire part de leurs observations et de leurs suggestions en la matière, en remplissant un questionnaire, accessible sur le site de la commune, en version PDF ou online.

Ce questionnaire est à compléter et à renvoyer pour le 30 septembre au plus tard :

- Par courrier : Maison Communale de Berchem-Sainte-Agathe, avenue du Roi Albert 33, 1082 Bruxelles (avec la mention « Enquête PCM ») ;
- Par fax, au : 02/464.04.92 ;
- Par e-mail : kopdekamp@1082berchem.irisnet.be
- **Une version électronique du questionnaire peut être complétée en ligne sur le site internet de la commune : www.berchem.irisnet.be**

Contacts : Joël Riguelle 0475/82.37.79